

Budget : dans le maquis des finances fédérales

Autor(en): **Gavillet, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **31 (1994)**

Heft 1188

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1009626>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dans le maquis des finances fédérales

(ag) Le budget n'est pas, en Suisse, la base légale de la perception des recettes, contrairement à d'autres pays. Sous la pression des chiffres, il s'accompagne donc de plus en plus de propositions diverses, arrêtés urgents, etc. Approche critique avec quelques mots-clés.

En France, par exemple, l'approbation du budget est une «loi de finance». En Suisse, en l'absence de loi, et sous la pression des chiffres et la recherche d'économies et de recettes nouvelles, le budget est accompagné de plus en plus d'arrêtés urgents, révision de lois, voire de la Constitution. Comment s'y retrouver ?

Communicabilité

Plus le Conseil fédéral et ses départements disposent de conseillers en communication, plus cela zigzague. AVS: remise en cause de l'indexation automatique. Tollé. Retrait. Pour finir, proposition de revoir l'indice mixte (évolution des prix et évolution des salaires). Chômage: refus par la bouche de Jean-Pascal Delamuraz, lors du débat au National, du délai de carence de cinq jours que la majorité impose. Puis, le Conseil fédéral propose de l'introduire dès le 1^{er} janvier 1995 par arrêté urgent, anticipant la décision du Conseil des Etats et le délai référendaire. On ne citera que pour mémoire les diverses propositions d'augmenter le prix de l'essence se superposant au projet de taxe écologique sur le CO₂, dont une partie resterait pourtant fiscalisée.

Immaturité

Dans la hâte, certaines propositions ne peuvent être approfondies. Ainsi, du nouveau calcul de l'adaptation des rentes AVS. L'ancien conseiller national Bernard Meizoz, qui fut à l'origine en 1975, à la suite d'une motion, de l'adaptation automatique des rentes au renchérissement, rappelait que c'est le Conseil fédéral qui a souhaité introduire un indice mixte, pour modérer l'adaptation et juguler un effet inflationniste. En 1975, l'inflation flirtait avec un 6%.

Il coule de source qu'en période de régression des salaires réels, ce qui est le cas aujourd'hui, l'adaptation prioritaire à l'indice des prix peut avantager les rentiers par rapport aux travailleurs. Ou encore: si les salaires réels venaient à augmenter de manière forte, les ressources de l'AVS (et aussi celles de l'Etat) progresseraient de manière significative, rendant plus aisée l'adaptation.

Pourquoi lancer des idées à forte valeur émotive avant une étude sérieuse et publiquement présentable du sujet ?

Technique budgétaire

La Confédération n'utilise pas la même technique budgétaire que les cantons et les communes; elle ne connaît pas le budget de fonctionnement, séparé du budget des investissements à amortir. Les avances faites à des comptes spéciaux figurent au budget général. Il en va ainsi des avances de trésorerie

Principales recettes de l'Etat

(en Mio. Frs)	Budget 1995
Total des recettes	36 363
dont:	
Recettes fiscales	32 138
Impôt fédéral direct	8 650
Impôt anticipé	2 900
Droit de timbre	1 850
TVA	7 700
ICHA	3 000
Tabac	1 360
Droits de douane	
s/ les carburants	2 630
Taxes supplém.	
s/ les carburants	1 840

Principales dépenses

(en Mio. Frs)	Budget 1995
Total des dépenses	42 905
dont:	
Administration générale	1 466
Justice et Police	498
Affaires étrangères	2 192
Défense nationale	6 022
Formation et recherche	3 258
Culture et loisirs	386
Santé	185
Prévoyance sociale	11 057
Transports	6 408
Environnement/ aménagement du territoire	632
Agriculture/ approvisionnement	3 496
Economie publique	824
Finances	6 481

NZZ, 21 octobre 1994.

Lisibilité

Dès l'apparition des premiers déficits sérieux ont débuté les programmes dits d'assainissement. Il y eut celui de 1992, puis celui de 1993, on en est donc au troisième. Première difficulté de lecture, les programmes se superposent. On a commencé en 1992 par le plus facile: les réductions linéaires. On paraît au plus pressé pour avoir le temps d'agir en profondeur. Mais les années suivantes, c'est toujours la course. On proroge donc les premières mesures, en y ajoutant d'autres urgences. Premier exercice: savoir différencier les strates. De plus, les propositions pour l'année en cours font l'objet de plusieurs approches. Les mesures d'assainissement 1994 ont été présentées le 26 août 1994 déjà, mais c'était en vue d'une procédure de consultation; que d'exigences contradictoires durant ce délai ! Puis Kaspar Villiger présente le 20 octobre le projet définitif. Il est plein de «surprises» de dernière minute. Dans ce salmigondis, on perçoit bien une bonne volonté gouvernementale, mais guère de volonté

politiquement identifiable, si ce n'est celle, générale, de réduire le déficit structurel.

●●●
faites à l'assurance-chômage. D'où la hâte à faire passer la hausse des cotisations et, petite compensation souhaitée par la droite, le délai de carence de cinq jours pour les nouveaux chômeurs. Mais si l'assurance-chômage a sa comptabilité propre, cela ne concerne pas directement le budget de la Confédération, sauf si la loi prévoit une contribution, de toute façon modeste, à fonds perdu pour la caisse.

Faut-il donc, pour des raisons de technique budgétaire, bouleverser le processus législatif normal qui suit son cours et introduire, là aussi, une donnée émotive ?

La part fiscale

On n'économise que sous la contrainte. Admettons ! Mais la droite se trompe en faisant une fixation sur le rapport entre la fiscalité et le P.I.B.

La démographie obéit à des lois plus fortes. On ne travaille que la moitié de sa vie; l'autre est vouée à la formation et à la retraite. Cela a et aura un prix élevé. Ne pas vouloir le reconnaître, c'est prendre des mesures injustes de report. La fiscalité indirecte réserve encore des marges, heureusement. Mieux vaut s'y préparer que de recourir à des artifices dans un budget aux strates difficilement déchiffrables. Cela n'exclut pas la rigueur, mais ce n'est pas non plus un oreiller de paresse. ■

TRANSPORTS

Le conseiller d'Etat et les grumes

(*réd.*) Le conseiller d'Etat et conseiller national vaudois Jacques Martin est ingénieur forestier. Il vit dans une maison en bois (photographiée récemment par L'Hebdo) à Gryon, dans les alpes vaudoises, au milieu des forêts. Les arbres, donc, il connaît; il sait que, une fois coupés, transformés en grumes, ça pèse lourd.

Un camion de 28 tonnes, muni d'une grue de chargement, ne peut guère en transporter qu'une dizaine de tonnes. Arrivé à la frontière italienne, le contenu de trois poids lourds helvétiques est transbordé sur un seul camion italien. Notre homme des bois a donc déposé une motion au Conseil national demandant une dérogation pour transporter des troncs sur des véhicules de 40 tonnes.

Au fond, nous sommes dans la situation d'un pays du tiers-monde vis à vis de l'Italie. Nous exportons une matière première et nous importons des meubles de luxe, au dessin parfait, comme seuls ou à peu près les Italiens savent les faire. Du moins nous le supposons, car nous ne savons pas ce que nos voisins du sud peuvent bien faire avec notre bois! Nous subodorons que des grumes fin-

landaises débarquées à Gênes doivent être plutôt moins chères que des troncs helvétiques dédouanés à Domodossola.

Les arguments de Jacques Martin sur la charge polluante plus faible et sur les économies réalisées sont par ailleurs largement fondés. Mais pourquoi une exception pour les grumes ? Les meules d'Emmental sont peut-être aussi transportées en 28 tonnes jusqu'à la frontière allemande avant d'être chargées sur des 40 tonnes. Mais ça nous étonnerait quand même. Elles sont plus sûrement chargées sur des trains...comme pourrait l'être le bois suisse à destination de l'Italie. Le conseiller d'Etat n'est-il pas un des grands défenseurs de la ligne du Simplon ? ■

BANQUES

Le match UBS-Ebner

(*ag*) Dans le conflit qui oppose le financier Ebner et la direction de l'UBS, il ne s'agit pas seulement du rôle respectif des actions au porteur et des actions nominatives, mais aussi de la mission de la banque. Ebner juge le rendement des fonds propres insuffisant. Il voudrait que l'UBS renonce aux dépenses d'implantation trop localisées, qu'elle cesse d'être une banque partiellement de proximité. La direction de l'UBS répond, vertueusement, qu'elle a aussi des obligations de service à la clientèle nationale, qui priment la recherche absolue du plus grand profit.

Précisons que c'est aussi son intérêt. Une banque sans assise locale est fragilisée.

Il n'empêche que, quelle que soit la formule, la course au profit deviendra prioritaire. En mettant tout son capital social en actions au porteur, l'UBS perd un des moyens de contrôler son actionnariat. Sa réplique aux menaces de mainmise est celle que son ancien président de Weck formulait déjà. Etre trop cher pour un raider. Comment être cher si ce n'est en affichant une valeur boursière la plus élevée possible ? L'UBS ne modifiera pas sa mission si la direction l'emporte. Mais dans ce monde où l'on ne fait pas de cadeau, elle sera encore moins portée à en faire: primauté à la cotation boursière. ■

REPÈRES

GRUME

n.f. (1552, «grain de raisin»; bas lat. *gruma*, class. *gluma* «cosse, écorce».

1. *Vitic*. Grain de raisin
2. (1685) Ecorce qui reste sur le bois coupé non encore équarri. *Bois de grume*, en *grume*, couvert de son écorce. Pièce de bois non encore équarrie. «La senteur des grumes chauffées par le soleil» (Genevoix). *Petit Robert*.

Sectes et capitalisme

Trouvé dans *Le Messager*, paraissant à Thonon (14.10): «La Savoie historique, terre catholique au sein de la France laïque, connaît, depuis vingt ans, une mutation remarquable, due essentiellement à l'accélération de la croissance des richesses, de la proximité de Genève et de la Suisse (sic), véritable plaque tournante européenne pour de nombreuses sectes du monde entier».